

Heure maximum de travail legal

Par cedron69008, le 21/08/2014 à 23:19

Bonsoir je suis en 35h je souhaiterai pousser au maximum mes heures de travails en obtenant un contrat 15h dans une autre entreprise. Est ce possible ??? Cela me ferai un total de 50h par semaine. Merci d'avance

Par P.M., le 22/08/2014 à 13:16

Bonjour,

Le cumul d'emplois ne peut pas vous permettre de dépasser les durées maximales de travail qui sont, sauf dérogation de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...

Par cedron69008, le 23/08/2014 à 11:45

D'accord merci bcp